



Le billet du président

L'indice mixte dans l'AVS, qu'est-ce que c'est ?

A plusieurs reprises dans l'année, la question de savoir ce qu'est l'indice mixte dans l'AVS m'est régulièrement posée. Comme elle est susceptible d'intéresser l'ensemble des membres, je profite de l'occasion pour clarifier ce problème en faisant un résumé de la question proprement dite et de la réponse donnée au membre.

Question posée

Le sujet que j'aborde dans ma question est important surtout pour les retraités qui ont une rente assez basse vu le manque d'adaptation au renchérissement. Compte tenu de la croissance, les salaires sont régulièrement augmentés en plus de la compensation du renchérissement. A ma connaissance, l'AVS ne fait que s'adapter au renchérissement et ceci tous les deux ans. Est-ce que parfois l'AVS est aussi augmentée en plus du renchérissement ? Si oui, en quelles années ce fut-il le cas et de combien de pourcents ? Un tableau de ces dernières années pourrait nous éclairer. En comparant avec les chiffres moyens d'augmentation des salaires mentionnés, on pourrait voir de combien le revenu des bénéficiaires de l'AVS est devenu inférieur à celui des travailleurs.

Réponse

D'une manière générale, je crois que vous partez de l'idée que seule la compensation du renchérissement est couverte par les adaptations de rentes intervenant tous les deux ans. C'est faux ! La compensation des rentes de l'AVS se fonde sur l'indice mixte.

Le Conseil fédéral adapte les rentes ordinaires, en règle générale tous les deux ans pour le début d'une année civile, à l'évolution des salaires et des prix, en fixant à nouveau l'indice des rentes sur proposition de la Commission fédérale de l'Assurance-vieillesse, survivants et invalidité. **L'indice des rentes équivaut à la moyenne arithmétique de l'indice des salaires déterminée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de l'indice suisse des prix à la consommation.** Le Conseil fédéral peut adapter les rentes ordinaires plus tôt, lorsque l'indice suisse des prix à la consommation a augmenté de plus de 4 % au cours d'une année (ce qui est rarement le cas).

Ainsi, une adaptation des rentes a bien eu lieu en 2009, 2007, 2005, 2003, 2001, 1999, 1997, 1995, 1993 et 1992. C'est également le cas en 2011 où les rentes AVS et AI ont été augmentées de 1,75 %. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des rentes sur la base de l'indice mixte et de l'indice des salaires. On découvre à travers ce tableau que, au cours des 15 à 20 dernières années, l'indice mixte a presque pris en compte la totalité de la progression des salaires. Cela s'explique par le fait que, au cours de cette période, les salaires selon l'indice correspondant n'ont pas plus fortement augmenté que le renchérissement.

L'indice mixte est donc un instrument précieux pour les retraités que nous devons défendre à tout prix.

Michel Pillonel

**Comparaison
évolution des
salaires – adaptation
des rentes**

| Année | AVS rente min. en CHF selon OFAS (base indice mixte) | Indice salaire nominal selon BFS/SECO (évolution salaire seulement) |
|------------------------------|---|--|
| 93 | 940 | 100 |
| 95 | 970 | 102.8 |
| 97 | 995 | 104.6 |
| 99 | 1005 | 105.5 |
| 2001 | 1030 | 109.6 |
| 2003 | 1055 | 113.1 |
| 2005 | 1075 | 115.2 |
| 2007 | 1105 | 118.5 |
| 2009 | 1140 | 123.4 |
| 2011 | 1160 | ? |
| Evolution 1993 à 2009 | + 21.25 Pourcent | + 23.4 Pourcent |

Bienvenue à l'occasion de l'Assemblée des délégués du 13 mai 2011

**Signore e signori,
Benvenuti a questa assemblea dei delegati.**

Mesdames et Messieurs,
Le Tessin, mais avant tout GenerazionePiù, souhaite la bienvenue la plus cordiale aux délégués qui se rencontrent à Locarno à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Fédération suisse des retraités.
Nous sommes extrêmement heureux de vous accueillir dans notre canton.

*Meine Damen und Herren
Herzlich willkommen. Wir freuen uns, Sie anlässlich der Delegiertenversammlung im Tessin empfangen zu dürfen.*

Cette rencontre tombe juste au moment où l'Association tessinoise – qui compte environ huit mille inscrits – a un nouveau logo : non plus AAPI (l'Association des retraités et invalides de l'OCST), mais GenerazionePiù.

GenerazionePiù fête cette année ses trente ans de vie avec une publication qui met en évidence, en présence des grands changements qui caractérisent notre époque, le rôle des personnes âgées dans notre société, sans oublier la riche histoire de l'Association même.

En effet, une première partie de la publication s'occupe des différentes phases de l'activité trentenaire de l'Association, une deuxième partie rappelle les étapes du travail fait par les cinq sections régionales du canton ; dans une troisième partie, on souligne les résultats de dix ans d'existence de la publication du Vademecum.

Le premier fascicule du Vademecum – il s'agit bien d'un unicum dans le cadre des activités des associations qui s'adressent aux personnes âgées de plus de soixante ans – paraît au mois de décembre 2000 et s'occupe de plusieurs arguments concernant la personne âgée : celle qui doit suivre un traitement particulier, comment occuper son temps libre et ses loisirs (2002), la personne âgée et la communication (2004), la personne âgée en tant que ressource pour la société (2005).

L'argument de l'année 2007 est « la personne âgée et la sûreté personnelle » ; en 2008 « la personne âgée et l'art, en particulier la musique. »

L'année suivante, en 2009, l'objet du Vademecum est « la personne âgée et sa nouvelle identité ».

« Le nouveau rôle ou la nouvelle identité consiste à devenir ou à ne pas cesser d'être un esprit libre dans le sens d'accepter l'autre ou de s'accepter soi-même avec ses propres limites, ses propres désirs et – pourquoi pas – ses propres rêves. »

Les arguments à l'ordre du jour de cette assemblée apportent certainement une nouvelle contribution à la recherche du vrai sens du temps de la personne âgée.

Nous vous souhaitons un bon travail et un agréable séjour au Tessin.

Wir wünschen Ihnen eine gute Arbeit und einen angenehmen Aufenthalt im Tessin.

Grazie dell'attenzione e buon lavoro.

Quelques nouvelles de la Fédération vaudoise des retraités

Campagne de recrutement

En 2011, nous allons entreprendre une nouvelle campagne de recrutement. Notre objectif sera de cibler notre action auprès des aînés de 60 à 75 ans, domiciliés dans les régions où nous avons déjà un comité de section.

Assemblée des délégués-es 2011

L'assemblée des délégués-es 2011 aura lieu le 18 mai à Yverdon-les-Bains. Lors de cette assemblée, nous allons modifier quelques articles des statuts pour palier des dysfonctionnements apparus lors de la dernière assemblée. En outre, les membres du comité cantonal seront élus ou réélus pour une nouvelle période de 4 ans.

Discrimination des limites d'âge

Dès 2009, nous avons interpellé les autorités vaudoises au sujet de la suppression des limites d'âge dans les législations cantonales et communales. Le 11 mars dernier, nous prenions note avec satisfaction d'une réponse positive de Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale. A cet égard, une étude juridique détaillée relative à la constitutionnalité des limites d'âge applicables aux personnes remplissant diverses fonctions auprès de l'Etat de Vaud a été effectuée. De plus, dans le cadre de ces recherches, le service juridique et législatif du Canton de Vaud a également été consulté.

Dès lors, et dans un premier temps, la direction du Service

d'action sociale et de l'hébergement a décidé de recenser les situations concernées. A la suite de cette analyse, il sera examiné comment il est possible de remplacer la limite d'âge au profit d'une limitation de la durée du mandat. Ces propositions vont dans le bon sens et nous nous réjouissons

que le lien entre l'âge d'une personne et l'exercice d'une fonction soit adapté en raison de l'évolution de la société.

Ch. Layaz-Rochat

Présidente de la Fédération vaudoise des Retraités

Promotion du maintien à domicile des Aînés

La Fédération Valaisanne des Retraités a fait du maintien à domicile l'objectif principal de l'année écoulée. Chacun doit pouvoir choisir librement de vieillir chez soi avec les soins et les soutiens indispensables appropriés, en cas de besoin ou de situations se complexifiant avec le cumul des années.

La vieillesse n'est pas une rupture dans la vie, mais une poursuite de son histoire humaine : il est important de tout mettre en œuvre pour préserver son autonomie aussi longtemps que possible et de privilégier le vivre chez soi. Le maintien à domicile, sous des formes diverses (domicile, colocation, domino, appartement à encadrement médico social, ...) est une solution moins coûteuse que le placement en EMS et correspond au choix de vie et à la réalité vécue de la majorité des personnes âgées.

La promotion du maintien à domicile a été largement débattue au cours de la **6^{ème} session du Parlement des Aînés**, le 25 novembre 2010. En présence des autorités cantonales, le Parlement a traité des soins et des aides à domicile, et des moyens le favorisant. Deux résolutions ont été votées à l'intention du Conseil d'Etat. L'une demande de garantir, dans les 6 régions CMS du Canton, l'égalité des chances face aux soins et aux aides favorisant le maintien à domicile et de s'assurer que l'information sur les prestations dont les aînés et leur entourage peuvent bénéficier soit largement diffusée et coordonnée. L'autre demande de mettre en place, dans les meilleurs délais, des structures de jour et/ou de nuit ainsi que des lits de court séjour adaptés aux besoins favorisant le maintien à domicile. Ces lits doivent permettre le repos périodique des aidants et aider à la remise en forme des aînés, en vue d'un retour à domicile, après une hospitalisation. Elle est complétée par une demande de ré-examiner la structure et la fonction des instances de coordination régionales et cantonales ainsi que la représentativité des aînés dans ces instances.

La promotion du maintien à domicile a également été faite par les représentants de la Fédération dans la **Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées**, créée suite à une résolution de la 5^{ème} session du Parlement des Aînés. Le pre-

mier rapport de cette Commission a été déposé au Conseil d'Etat, en décembre 2010. Il contient des recommandations pour le développement des structures d'aide et de soins favorisant le maintien à domicile, l'aide aux aidants, les aspects fiscaux et financiers liés aux aînés et à leur entourage, la discrimination et la réduction des droits des seniors et la collaboration intergénérationnelle. Le Conseil d'Etat a pris acte du document en janvier 2011 et a chargé les services concernés de fournir, jusqu'à la fin du mois de juin 2011, une étude sur l'opportunité, la faisabilité et les modalités de mise en œuvre de ces recommandations. La Commission devra analyser les réponses des services et proposer un nouveau rapport de synthèse à l'attention du Gouvernement pour la fin de l'année 2011.

La promotion du maintien à domicile a enfin été examinée par la Fédération au moment de la mise en consultation de **l'Avant-projet de loi sur les soins de longue durée**, en janvier 2011. Cet avant-projet semble se trouver à un changement de philosophie quant à la prise en charge des personnes âgées : les mesures de maintien à domicile figurent à côté de celles du placement en EMS. Mais, si cette loi veut apporter une chaîne visible et complémentaire des soins de longue durée par le développement de diverses formes d'aide à la poursuite de la vie à domicile, de soutien des proches soignants et d'hébergement médicalisé de long séjour, en fonction des besoins individuels, elle doit le montrer clairement en déclinant les moyens à disposition, du domicile à l'hébergement de long séjour en EMS, comme stipulé dans le rapport explicatif du Conseil d'Etat. L'Avant-projet de loi place l'EMS en tête des articles spécifiques. Selon l'avis de la FVR, il vient en bout de la chaîne des soins de longue durée.

La Fédération poursuit son action de promotion du maintien à domicile : le chemin est encore long de la théorie ou de la planification à la réalité quotidienne...

Grimentz, le 23 mars 2011

Jean-Pierre Salamin, président de la Fédération Valaisanne des Retraités

Sécurité dans la prévoyance-vieillesse

En refusant la 11^{ème} révision de l'AVS, l'année passée, le Parlement a accepté en même temps la nécessité d'avoir des rentes AVS fortes. En effet, l'AVS ne supporte pas de démantèlement. Si nous voulons rattraper l'évolution démographique, il n'y a qu'un chemin: des recettes supplémentaires.

En 1999, le pourcent de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) fut introduit. Ce seul pourcent a été très efficace pour la sécurité de l'AVS: 21 milliards supplémentaires ont été versés dans le fonds AVS. Sans cette recette supplémentaire, le niveau du fonds ne serait pas aujourd'hui à 118 % de la dépense annuelle, mais à 58 %. Et la pression pour une réduction des rentes serait plus grande qu'aujourd'hui.

Entre 2015 et 2029, le nombre des rentes augmentera encore plus fortement que jusqu'ici. Pourquoi 2029? Parce que la génération du baby boom, dont 2029 est l'année record, prendra sa retraite. A partir de 2030, le nombre de nouveaux retraités diminuera.

D'ici à 2030, l'AVS aura encore besoin de nouvelles recettes ordre de grandeur un à deux pourcents supplémentaires de TVA, dont le premier pourcent devrait entrer en vigueur en 2017 au plus tard. Il reste relativement peu de temps, car il y aura des obstacles pour obtenir un changement de la Constitution et une loi supplémentaire.

Il n'y a pas que les pourcents de la TVA qui peuvent servir de financement. Un impôt national sur les successions, avec une franchise décente, grèverait peu les familles et l'économie. Et ce serait une bonne recette pour diminuer l'inégalité croissante en Suisse. Selon une récente étude du Crédit Suisse, la fortune détenue dans notre pays par un pourcent de la population est plus grande que celle des autres 99 pourcents ensemble. Monsieur Vontobel, membre de la direction du Crédit Suisse: « Même dans les républiques du tiers monde, la richesse est mieux répartie que chez nous ». **Une initiative populaire pour un impôt national sur les successions ?**

Le revenu de cet impôt national devrait être réservé uniquement à l'AVS. Des dispositions seraient prises pour assurer aux cantons la compensation des impôts cantonaux actuels sur les successions et les dons. Les conjoints ne devraient pas payer d'impôt sur les successions du tout et les descendants directs profiteraient d'une franchise élevée, par exemple un million de francs. Le PS et d'autres partis réfléchissent sérieusement à un tel projet. C'est bien, car il faut une alliance large pour obtenir des rentes sûres dans le long terme.

Source:

Dr. Rudolf Rechsteiner, ancien conseiller national PS, Bâle-Ville, mars 2011.

Espérance de vie

Sur la base d'enquêtes et de travaux scientifiques, le professeur David Katz de l'Université de New Haven (USA) constate qu'une proportion grandissante de la jeune génération aux Etats-Unis souffre d'obésité. Il est permis d'en déduire qu'en Europe, une évolution pareille est en train de se passer. La preuve: la campagne lancée cette année pour la 7ème fois par l'Office fédéral du sport « La Suisse bouge » a comme objectif d'inciter les gens à faire plus d'exercices physiques.

D'autre part, il est connu que l'obésité est souvent à l'origine du diabète et de problèmes cardiaques, des maladies qui peuvent précipiter le décès d'une personne. Cette situation a amené le professeur Katz à faire le pronostic suivant:

« La jeune génération actuelle sera la première de l'histoire de l'humanité à vivre moins longtemps que les parents. » mg